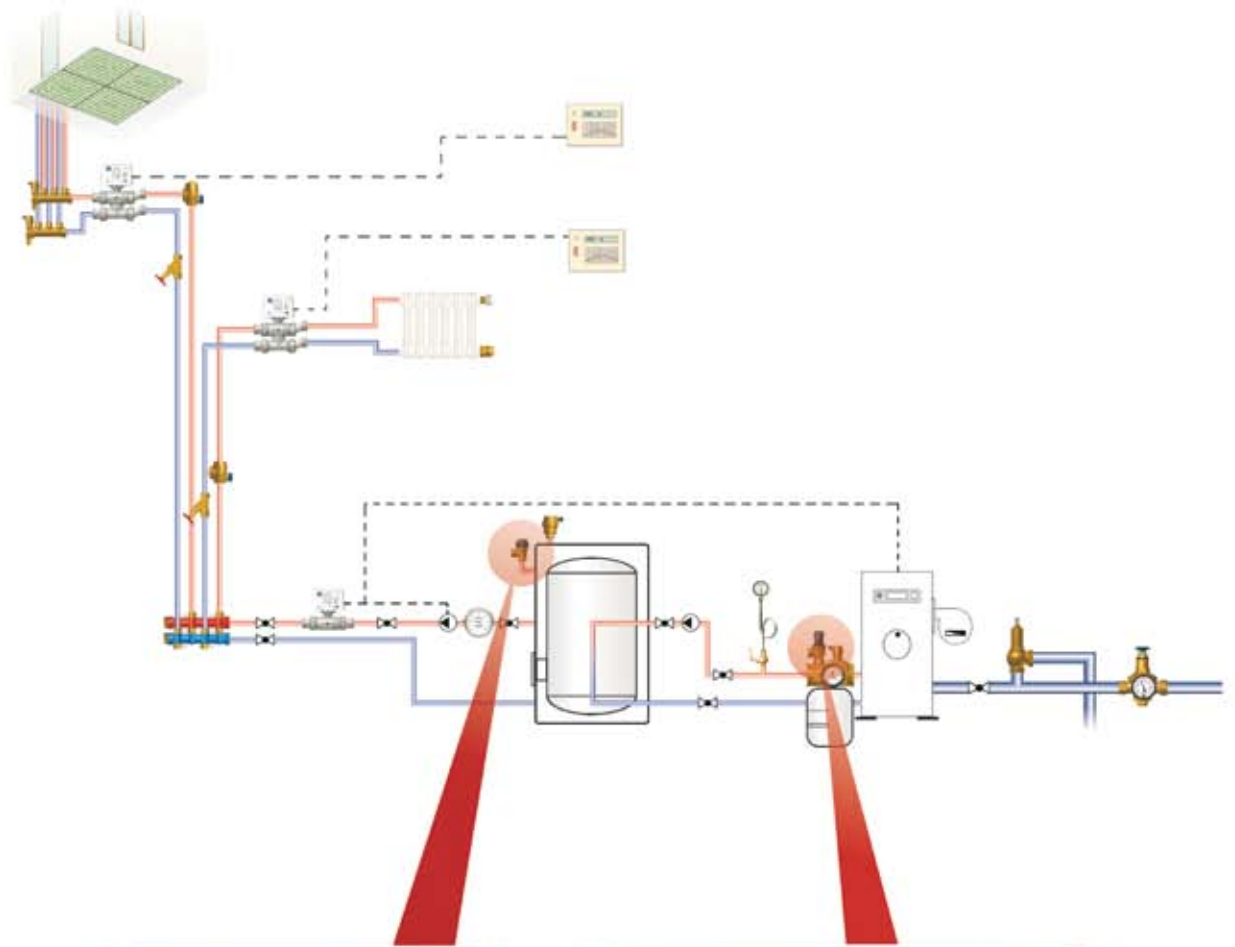
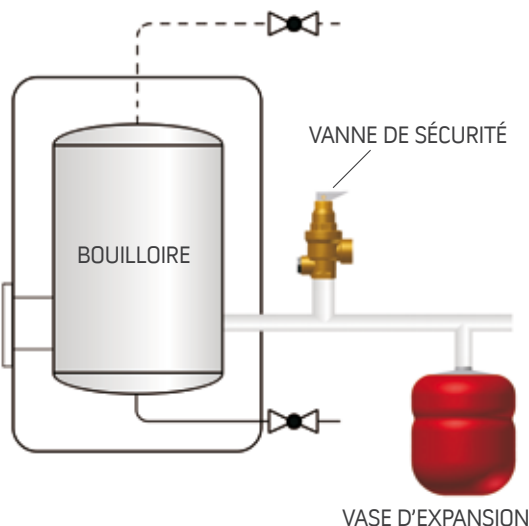


VANNES DE SÉCURITÉ À PRESSION



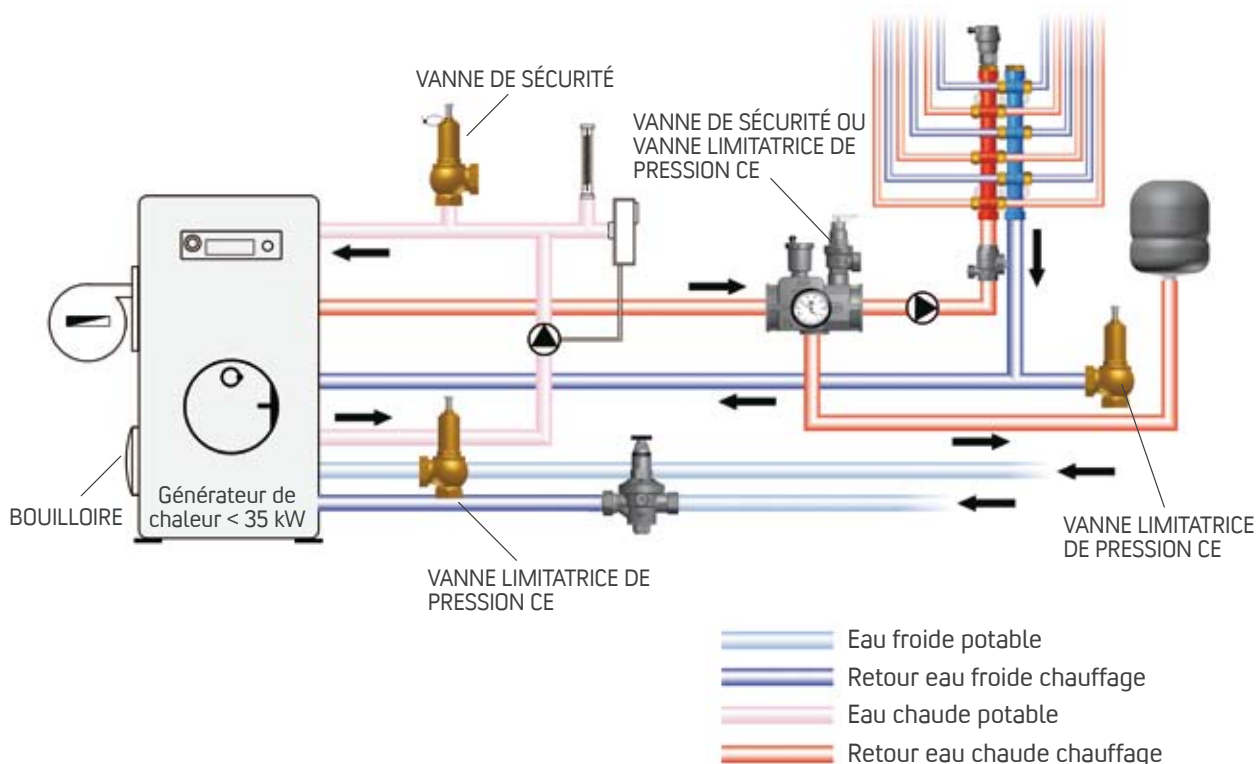
VANNES DE SÉCURITÉ À PRESSION

Les vannes de sécurité OR sont conformes aux exigences requises par la directive 97/23/CE (PED) relative aux équipements sous pression. Par conséquent, elles sont classées sous la catégorie IV et elles disposent du marquage CE 1115. Les vannes de sécurité à pression du type ordinaire, doté d'un dispositif de décharge manuel, à tarage fixe et scellé, sont utilisées sur des installations pour la production d'eau chaude sanitaire. Pour la protection de la bouilloire, elle s'ouvre lorsque la pression de fonctionnement atteint la limite maximale de fonctionnement (PS), pour laquelle la bouilloire a été projetée, en permettant ainsi à l'eau et/ou à la vapeur de s'échapper à travers la vanne. Lorsque la pression interne du générateur de chaleur est de nouveau inférieure à la limite préétablie P_{nr} de tarage de la vanne, les vannes de sécurité à pression OR se rétablissent automatiquement.



Elles peuvent être utilisées même dans des circuits de chauffage fonctionnant avec des générateurs de chaleur ayant une puissance thermique inférieure à 35 Kw, ainsi que dans des installations hydriques génériques.

La commande de décharge manuelle, à levier ou à volant, est utile non seulement pour purger ou vider l'installation, en purgeant le fluide caloporteur à travers la vanne, mais également pour contrôler le fonctionnement de cette dernière. De plus, le logement en sortie de la vanne peut être convoyé dans un collecteur branché à la tubulure d'écoulement.



Les vannes de sécurité OR, satisfont les exigences essentielles de sécurité prévues par la Directive européenne 97/23/CE (PED) pour les équipements sous pression. Elles sont classifiées en catégorie IV et portent le marquage CE 1115.